



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 17 MARS 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assiste : M Allard (CTDAP)

Excusées : Mme Nicolle – Mme Escroignard (Comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 14 03 25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 3 sur critérium U10 – série 3 Poule C du 15/03/25 à ARGENTEUIL FC

ADAMOIS OL : Mail du 16 03 25

Pris note du problème rencontré avec la FMI sur match de votre équipe 3 - critérium U11 – Série 3 Poule C à ARGENTEUIL FC. La commission attend la feuille de match dûment complétée avec les joueurs de club recevant.

ARGENTEUIL FC : Mail du 19 03 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau du 22/03/25 à MONTMORENCY FC

ARGENTEUIL FC : Mail du 19 03 25

Pris note de votre information concernant l'absence des équipes du COSMO TAVERNY sur les rencontres du critérium U13 du 15/03/25

AUVERS ENNERY FC : Mail du 13 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U13 Poule A du 15/03/25 à EZANVILLE US

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 13 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur critérium U11 Série 2 Poule A du 15/03/25 à ARGENTEUIL RC

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 17 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U10 Série 1 Poule B du 22/03/25 à MENU COURT AS

BEZONS USO : Mail du 16 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U13 – Série 1 Poule C du 22/03/25 contre SURVILLIERS AVENIR



**BEZONS USO : Mail du 16 03 25**

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur critérium U12 – Série 3 Poule C du 22/03/25 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

BRUYERES BERNES USM : Mail du 14 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U13 Poule A du 15/03/25 contre MARLY ES

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 18 03 25

Pris note du changement d'installations sportives pour toutes les rencontres à domicile : Stade du Grand Parc – Chemin de Coye à CHAUMONTEL.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 18 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U8 sur centre du plateau du 22/03 à BELLOY ST MARTIN ASC

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 19 03 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir des plateaux U6/U7 et U8/U9

EAUBONNE CSM : Mail du 17 03 25

Pris note de la fermeture de vos installations les 29 & 30/03/2025. La commission reporte les rencontres U12 & U13

ECOUCEN FC : Mail du 17 03 25

Pris note du problème rencontré avec les FMI à la suite de l'absence des codes d'accès du clubs adverses

ENTENTE SSG : Mail du 14 03 25

Pris note de la réception des feuilles de matchs U11 – série 3 du 08/03/25 contre BEZONS USO suite à l'impossibilité d'effectuer la FMI.

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 14 03 25

Pris note de la modification d'horaire des rencontres de critérium U13 du 15/03/25 contre ST RPIX ES.

GROSLAY FC : Mail du 13 03 25

Pris note de votre interrogation concernant le report du match de critérium U13 du 15/03/25 à BEAUCHAMP AS. La commission a reporté le match car l'équipe de BEAUCHAMP AS joue le tour de Festival Foot U13 sur le centre de SARCELLES AAS.

HERBLAY ES : Mail du 17 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U8 sur le centre du plateau du 22/08 à PIERRELAYE FC

MAGNY FC : Mail du 13 03 25

Pris note de votre demande de modification d'horaires des rencontres du 15/03/25.
Accord de la commission si accord des équipes adverses

MAGNY FC : Mail du 13 03 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau à MARCOUVILLE CITY CPA du 15/03/25

MAGNY FC : Mail du 14 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur critérium U13 du 15/03/35 contre ST OUCEN AS

PONTOISIENNE JS : Mail du 16 03 25

Pris note de la réception des 2 feuilles de match papier de vos équipes 1 & 2 sur critérium U12 – Série 2 Poule G & H du 25/03/25 suite à l'absence de codes du club de MONTMORENCY FC pour effectuer la FMI

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 18 03 25

Pris note du forfait avisé d'1 équipe U9 sur centre du plateau du 22/03 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS





ST PRIX ES : Mail du 12 03 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs sur critérium U10 du 08/03/25. La commission vous demande de lui transmettre une feuille de match papier si impossible de transférer la FMI.

ST PRIX ES : Mail du 18 02 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur critérium U11 du 22/03/25 à PERSAN US

SOISY AM FC : Mail du 11 03 25

Pris note de votre interrogation concernant le report du centre de la Coupe du Comité U12. La commission a pris cette décision suite à un problème rencontré par un club.

VEXIN AS : Mail du 14 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur critérium U13 du 15/03/35 à PARMAN AC

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 13 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur critérium U11 Poule F du 15/03/25 à VILLIERS FC

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 13 03 25

Pris note de votre information concernant la notification du match U10 comme « Forfait »

VILLIERS FC : Mail du 15 03 25

Pris note de la réception d'une partie des feuilles du Festival Foot U13 concernant le centre d'ERMONT AMS

CONVOCATION

Lundi 31 Mars 2025 à 19h15

Pour le club de **VEMARS ST WITZ FC**

- Mr le Responsable de l'École de Foot
- Mr le Responsable de la catégorie U8

Pour le club de **ROISSY US**

- Mr GASMI - Responsable du centre du Plateau U8 du 08/03/25

Suite centre du Plateau U8 08/03/25 à ROISSY US

A la suite de l'impossibilité des représentants du club de VAUREAL FCM, la convocation est reportée au

Lundi 31 Mars 2025 à 19h45

Pour le club de **VAUREAL FCM**

- Mr le Responsable de l'École de Foot
- Mr le Responsable de la catégorie U6/U7

Pour le club de **ST OUEN AS**

- Mr le Responsable de la catégorie U6/U7

Suite centre du Plateau U6/U7 du 25/01/25 à ST OUEN AS



**FESTIVAL FOOT U13****Finale Départementale du Samedi 5 Avril 2025**

Les éducateurs des équipes qualifiées pour la Finale Départementale du Festival Foot U13 sont conviés à assister à la réunion préparatoire en visio, qui aura lieu le Lundi 24 Mars 2025 à 19h30

Le lien de connexion vous sera envoyé sur la messagerie officielle des clubs. La commission vous demande de vous rapprocher de votre secrétariat pour l'obtenir.

Résultat du 2^{ème} Tour des Samedi 8 & 15 Mars 2025

- Centre n° 1** PERSAN US 1
GROSLAY FC 1 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Dany M. – Ritesh C. & Mohamed K.)
- Centre n° 2** FRANCONVILLE FC 1
- Centre n° 3** HERBLAY ES 2
- Centre n° 4** SARCELLES AAS 1
BEAUCHAMP AS : Disqualifiée car présence de 4 nouveaux joueurs (Karim B. – Killyan L. – Aurel T. & Lyès Z.)
HERBLAY ES 1 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Mohamed K. – Fadi L. & Maksim K.)
- Centre n° 5** VAUREAL FCM 1
- Centre n° 6** DEUIL ENGHIEU FC 1
COSMO TAVERNY 2 : Disqualifiée car présence d'1 joueur non licencié (Amoo S.)
- Centre n° 7** ARGENTEUIL RC 2
- Centre n° 8** GARGES FCM 1
- Centre n° 9** CERGY PONTOISE FC 1
MENCOURT AS : Disqualifiée car présence de 8 joueurs ayant participé avec l'équipe 2 au tour précédent
- Centre n° 10** OSNY FC 1
- Centre n° 11** COSMO TAVERNY 1
- Centre n° 12** ST LEU FC 1
CORMEILLAIS ACS : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Abdellah E. – Salim E. & Radotina L.)
- Centre n° 13** VILLIERS FC 3
VAUREAL FCM 2 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Adam H. – Adel J. & Jules V.)
- Centre n° 14** ENTENTE SSG 1
GAFEPB : Disqualifiée car présence de 4 nouveaux joueurs (Islem M. – David B. – Axel J. & Victor F.)





- Centre n° 15** ST BRICE FC 1
- Centre n° 16** ST OUEN AS 1
SOISY AM FC : Disqualifiée car présence de 4 nouveaux joueurs (Kemyl A. – Simon B. – Slyven S. & Onix N.)

COUPE DU COMITE U12

Résultat du 2^{ème} Tour des Samedi 8 & 15 Mars 2025

- Centre n° 1** BEAUCHAMP AS 1 – GONESSE RC 1
- Centre n° 2** CERGY PONTOISE FC 1 – ENTENTE SSG 1
- Centre n° 3** ST BRICE FC 1 – FRANCONVILLE FC 1
VAUREAL FCM : Disqualifiée car présence d'1 joueur non qualifié (Ndegman K.)
- Centre n° 4** ARGENTEUIL RC 4 – ARGENTEUIL RC 1
- Centre n° 5** ST OUEN AS 1 – CORMEILLAIS ACS 1
- Centre n° 6** SARCELLES AAS 2 – ENTENTE BEAUMONT MOURS
- Centre n° 7** ST OUEN AS 2 – DEUIL ENGHEN FC 1
- Centre n° 8** SARCELLES AAS 1 – ERMONT AMS 1

CHALLENGES U10 & U11

3^{ème} Tour du Samedi 29 Mars 2025

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début de la Jonglerie à 9h30 (réalisée impérativement le début des rencontres)

Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)
- Poule de 3 : 2 x 12 minutes

Après vérification administrative, l'équipe classée 1^{ère} de chaque centre sera qualifiée pour la Finale Départementale prévue le 17 Mai 2025 (une seule équipe par club maximum)

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour seront envoyés par mail sur la messagerie officielle des clubs à partir du Mardi 11 Mars 2025.

[La commission vous rappelle l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 14 AVRIL 2025 à 16 Heures dernier délai





La commission rappelle également aux clubs centres de transmettre tous les documents au secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 14 Avril 2025 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

CHALLENGE U10

Pour ce 3^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres. Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Centre 1 Cergy-Pontoise FC	Centre 2 Montmorency FC	Centre 3 Ecoen FC	Centre 4 Cormeillais ACS
Goussainville FC 1	Osny FC 1	Entente SSG 1	Persan US 1
Cosmo Taverny 1	Osny FC 2	Jouy le Moutier FC 1	Cormeillais ACS 2
Cergy-Pontoise FC 2	Montmorency FC 1	Herblay ES 2	Argenteuil RC 2
Cergy-Pontoise FC 1	Vexin AS 1	Ecoen FC 1	Argenteuil RC 1

Centre 5 Franconville FC	Centre 6 Soisy-A.M FC	Centre 7 Champagne SFC	Centre 8 Adamois Ol
St Brice FC 3	St Ouen AS 1	Deuil-Enghien FC 1	Montigny FC 1
St Brice FC 1	Soisy-A.M FC 1	Champagne SFC 1	Adamois Ol 1
Franconville FC 1	Ermont AmS 1	St Leu FC 1	Sarcelles AAS 2
St Prix ES 1	Villiers le Bel FC 1	St Leu FC 2	Sarcelles AAS 3

CHALLENGE U11

Pour ce 3^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres. Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Centre 1 Argenteuil FC	Centre 2 Argenteuil RC	Centre 3 Gonesse RC	Centre 4 Herblay ES
Argenteuil FC 1	Argenteuil RC 1	Gonesse RC 1	St Leu FC 1
Adamois OL 2	Argenteuil RC 2	Gonesse RC 2	St Leu FC 2
Marly la Ville ES 1	Entente SSG 1	Eaubonne CSM 2	Herblay ES 1
Osny FC 3	Beauchamp AS 1	Champagne SFC 1	Bruyères-Bernes USM 1

Centre 5 Garges FCM	Centre 6 Méry-Mériel FC	Centre 7 Beaumont-Mours ENT	Centre 8 Ermont AmS
St Prix ES 2	Deuil-Enghien FC 1	Jouy le Moutier FC 1	Ermont AmS 1
St Brice FC 1	Méry-Mériel FC 1	Goussainville FC 1	Cergy-Pontoise FC 1
Garges FCM 1	Villiers le Bel FC 1	Beaumont-Mours ENT 1	Sarcelles AAS 1
Garges FCM 2	St Ouen AS 1	Beaumont-Mours ENT 2	Sarcelles AAS 2





MATCHS REMIS AU 3 MAI 2025

CRITERIUM U10 Série 1 Poule A

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 21 vs GROSLAY FC 21 : match n° 30143680

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U8-U9 Niveau 1 du 08 03 25

ST OUEN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8-U9 sur le site n°3 à OSNY FC

PLATEAU U8 Niveau 2 du 08 03 25

EZANVILLE US : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°5 à EZANVILLE ECOUEN US

ENTENTE BOISSY CHARS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°9 à MAGNY EN VEXIN FC

ST OUEN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°9 à MAGNY EN VEXIN FC

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°11 à MONTMORENCY FC

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°13 à PONTOISIENNE JS

JOUY LE MOUTIER FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°13 à PONTOISIENNE JS

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°14 à ROISSY US

PLATEAU U9 Niveau 2 du 08 03 25

BEAUCHAMP AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°1 à AS ERAGNY FC

PONTOISIENEN JS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°1 à AS ERAGNY FC

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°2 à AUVERS ENNERY FC

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°3 à COSMO TAVERNY

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°3 à COSMO TAVERNY





BELLOY ST MARTINS ASC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°7 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

THILLAY ESM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°9 à VILLIERS LE BEL FC

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 niveau 2 et de la feuille de centre récapitulative sur votre site n°13 à RC ARGENTEUIL

MAGNY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°14 à SANNOIS ST GRATIEN

GROSLAY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°15 à SOISY AM FC

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°16 à ST BRICE FC

ROISSY US : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°16 à ST BRICE FC

VAUREAL FCM : 1^{er} appel feuille de centre récapitulative de vos U9 sur votre site n°18 à VAUREAL FCM

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITERIUM U10 AVENIR

ST BRICE FC 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30188833 – critérium U10 AVENIR poule B du 15/03/25 contre ROISSY US 21

CRITERIUM U11 AVENIR

ST BRICE FC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 53040224 – critérium U11 AVENIR poule B du 15/03/25 contre ROISSY US 1

CRITERIUM U11

ROISSY US 23 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30164132 – critérium U11 série 2 poule H du 15/03/25 contre ERMONT AMS 3

ARGENTEUIL FC 3 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30170761 – critérium U11 série 3 poule C du 15/03/25 contre ADAMOIS OL 3

CRITERIUM U12

BRUYERES BERNES USM 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30176116 – critérium U12 série poule A du 15/03/25 contre MARLY ES 21

MARCOUVILLE CITY CPA 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30176218 – critérium U12 série 1 poule C du 15/03/25 contre ROISSY US 21

ST PRIX ES 22 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30176219 – critérium U12 série 1 poule C du 15/03/25 contre PERSAN US 21





ST BRICE FC 24 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30177420 – critérium U12 série 2 poule D du 15/03/25 contre DEUIL ENGHIEU FC 22

ECOUEU FC 24 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30178045 – critérium U12 série 3 poule C du 15/03/25 contre ARGENTEUIL FC 24

BEAUCHAMP AS : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30178046 – critérium U12 série 3 poule C du 15/03/25 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS 23

CRITERIUM U13

PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 53049633 & 53049661 – critérium U13 série 2 poules A & B du 15/03/25 contre ARGENTEUIL FC 1 & 2

ST BRICE FC 3 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 53049716 – critérium U13 série 2 poule D du 15/03/25 contre DEUIL ENGHIEU FC 3

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITERIUM U10

ST PRIX ES 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 53043364 – critérium U10 du 08/03/25 contre VIARMES ASNIERES OL 23

GOUSSAINVILLE FC 21 & 22 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 30149308 & 30149344 – critérium U10 du 08/03/25 contre ECOUEU FC 22 & 23

ST BRICE FC 22 & 23 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 30149386 & 30149431 – critérium U10 du 08/03/25 contre SOISY AM FC 22 & 23

FRANCONVILLE FC 22 & 23 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 30149476 & 30149521 – critérium U10 du 08/03/25 contre SOISY AM FC 22 & 23

BEZONS USO 21 – 22 & 23 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 30157387 - 30157430 & 30157489 – critérium U10 du 08/03/25 contre DEUIL ENGHIEU FC 22 – 23 & 24

CRITERIUM U11

VALLEE DU SAUSSERON 1 & 2 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 30163981 & 30164030 – critérium U11 du 01/03/25 contre MONTMORENCY FC 1 & 2

FRANCONVILLE FC 2 & 3 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 30164078 & 30164127 – critérium U11 du 08/03/25 contre OSNY FC 2 & 3

BEZONS USO 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30170554 & 30170728 – critérium U11 du 08/03/25 à ENTENTE SSG 2 & 3





AMENDES

DEUIL ENGHIEU FC : Absence non excusée sur le plateau U8 du 08/03/25 – site n° 2 à ARNOUVILLE FAS
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H
Amende : 50 € x 1 = 50 €

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Absence non excusée sur le plateau U8 du 08/03/25 – site n° 14 à ROISSY US
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H
Amende : 50 € x 1 = 50 €

DEMARS ST WITZ FC : Absence non excusée sur le plateau U8 du 08/03/25 – site n° 14 à ROISSY US
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H
Amende : 50 € x 1 = 50 €

PERSAN US : Annulation du plateau U8 site n°17 - par club organisateur.
Motif : ABSENCE NON-EXCUSEE du club organisateur d'un plateau, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H
Amende : 100 € x 1 = 100 €

BEZONS : Absence non excusée sur le plateau U9 du 08/03/25 – site n° 3 à COSMO TAVERNY
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H = 50,00 €
Amende : 50 € x 1 = 50 €

MONTSOULT BAILLET US : 2^{ème} forfait non avisé de votre équipe 21 sur rencontre de critérium U10 – série 1 poule B du 15/03/25 contre BELLOY ST MARTINS ASC 21
Amende : 25€

ADAMOIS OL : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 23 sur rencontre de critérium U10 – série 3 poule C du 15/03/25 contre ARGENTEUIL FC 23
Amende : 15€

BEZONS USO : 2^{ème} forfait non avisé de votre équipe 3 sur rencontre de critérium U11 – série 3 poule C du 08/03/25 contre ENTENTE SSG 4
Amende : 25€

BEZONS USO : 2^{ème} forfait non avisé de votre équipe 3 sur rencontre de critérium U13 – série 1 poule C du 15/03/25 contre MONTMORENCY FC 2
Amende : 25€

BEZONS USO : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 2 sur rencontre de critérium U13 – série 2 poule B du 15/03/25 contre EAUBONNE CSM 2
Amende : 15€

COSMO TAVERNY : Inscription d'un joueur non licencié sur feuille de présence du Festival Foot U13 – Centre n° 6 à DEUIL ENGHIEU FC
Amende : 120€

COSMO TAVERNY : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 2 & 3 sur matchs n° 53049691 & 53049719 – critérium U13 série 2 poules C & D du 15/03/25 à ARGENTEUIL FC
Amende : 15€ x 2 = 30€





APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaitent organiser les différentes finales départementales suivantes :

Festival Foot U13 le Samedi 5 Avril 2025 à HERBLAY ES
Stade des Beauregards - Route de Pierrelaye

Challenge U10 & U11 le Samedi 17 Mai 2025

Coupe du Comité U12 le Jeudi 8 Mai 2025

Journée Nationale des Débutants le Samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le
Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée)

Prochaine Réunion Lundi 24 Mars 2025

